

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Temps essentiel du cycle budgétaire de l'établissement, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un exercice obligatoire de démocratie et marque la première étape de la procédure budgétaire.

Dans cette optique, une synthèse de la situation de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence rendue dans son contexte économique et financier est communiquée aux élus au minimum cinq (5) jours avant la réunion du Conseil (article L.2121-12 du CGCT).

A cet effet, le présent rapport présente :

- Le contexte mondial et national
- La situation des finances de CAP EXCELLENCE
- Les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2014



A l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes, le Jeudi 9 janvier dernier, son premier président, Didier MIGAUD, a appelé le Gouvernement à accentuer ses efforts pour réduire la dette et le déficit des régimes de sécurité sociale.

« La Cour estime que l'effort doit porter en absolue priorité sur les régimes de sécurité sociale, car la persistance anormale de déficits structurels depuis plus de vingt ans singularise notre pays par rapport à ses voisins. » (Cour des comptes / Le Monde).

Au lendemain de la crise mondiale, dont les scories semblent durablement installées, les prévisions de croissance les plus optimistes font état d'un taux d'à peine 1% en fin d'année 2014. (Cour des comptes / INSEE). Ainsi, la Cour a encore estimé que « les efforts jusqu'ici engagés par le Gouvernement pour le désendettement de la France sont insuffisants pour sortir de « la zone dangereuse ».

Ainsi, alors que la dette s'établissait à 1.912,2 milliards d'euros en fin d'année 2013, le déficit budgétaire a encore progressé au deuxième trimestre 2013 pour atteindre désormais 74 milliards d'euros la France doit rembourser 103,8 milliards d'euros d'ici la fin de l'année.

C'est dans ce contexte particulièrement tendu et, alors que l'INSEE explique par la hausse de l'endettement de l'Etat les contraintes devenues pérennes du budget de la France, les collectivités sont appelées, une fois de plus, à prendre part à l'effort de redressement des finances publiques dans le cadre du *Pacte de confiance et de responsabilité* signé le 16 juillet 2013 entre l'État et les associations nationales d'élus locaux, quand elles subissent déjà, depuis trois ans, une stagnation de leurs dotations dans le cadre du *Pacte de stabilité*. Au total, les concours financiers de l'État aux collectivités et leurs groupements diminueront de 1,5 milliards sur la période 2014-2015.

Afin de limiter les pertes de recettes pour les communes et EPCI les plus modestes, L'article 73 de la loi de finances prévoit l'augmentation du niveau des fonds de péréquation : ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) passerait de 360 millions d'euros en 2013 à 570 millions d'euros en 2014. (Sénat.fr)

Toutefois, notre Communauté n'étant plus classée parmi les plus démunies, sa recette du FPIC ne sera pas compensée par sa contribution et comme en 2013, les communes membres ne verront pas de répartition (219 703 € pour Les Abymes et 41 081 au bénéfice de Pointe-à-Pitre). Quant à la contribution de Baie-Mahault, elle est en quelque sorte désormais prise en charge par la Communauté.

En matière de soutien à l'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) progresse de 130 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2013, pour atteindre **5,758 milliards d'euros** en 2014 ; et l'augmentation de la TVA entrainera cette année une progression du taux de FCTVA ; ainsi, le taux de remboursement des dépenses d'équipement passera de 14,482 % à 15,761%.

C'est dans ce contexte très mitigé que la Communauté stabilise sa montée en charge entamée depuis cinq (5) années et peut, dès cette année, envisager d'élaborer son Plan Pluriannuel d'Investissement, les nombreuses études menées de 2009 à ce jour nous ayant permis de nourrir notre réflexion afin de poursuivre la construction du territoire du centre de la Guadeloupe.

Sur la base des observations ci-dessus, le débat sur les orientations budgétaires pour 2014 se nourrit des éléments d'analyse pertinents relatifs à la situation financière de CAP EXCELLENCE afin d'étudier les grands projets qui jalonnent les prochaines années.

LA DETTE DE CAP EXCELLENCE

La dette de CAP EXCELLENCE est maîtrisée : son montant est de **4 755 123 euros** en 2014.

Par mesure de sécurité, le SIEPA avait négocié ses emprunts à **taux fixe** ; ce dernier est fixé à **4,33 %** à ce jour, ce qui correspond au taux moyen observé actuellement en Guadeloupe.

La durée de vie résiduelle de la dette est de 10 ans, et la durée de désendettement est de 5 ans, ce qui laisse une capacité d'endettement, qui allié aux subventions d'investissement sera propre à permettre à notre Communauté de supporter les dépenses inhérentes aux grands chantiers à venir.

Eléments de synthèse	Au : 31/12/2014	Au : 31/12/2013	Variation
La globale est de :	4 755 723,89 €	5 202 083.39 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	4,33%	4.33 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10 ans	11 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans	6 ans	↓

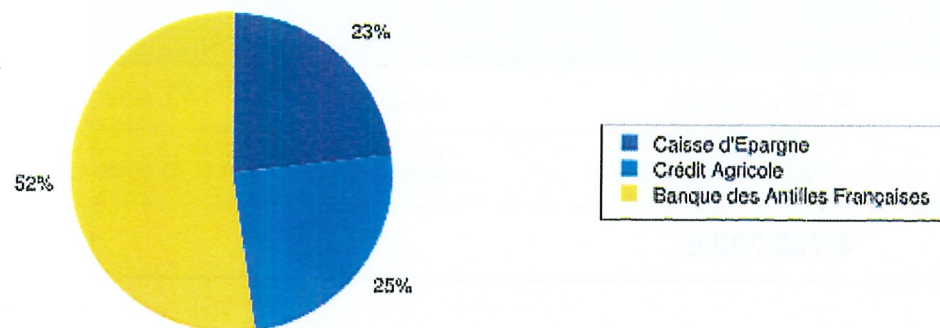
Pour l'heure, la dette est répartie entre les seuls budgets Eau potable et Assainissement, les différentes études lancée sur le budget principal ayant été financées par le fond de roulement.

Répartition de la dette par budget	Capital restant du	Taux moyen	Durée résiduelle
Budget Eau Potable	4 122 390 €	4.48 %	12 ans
Budget Assainissement	633 333€	3.41 %	5 ans
TOTAL	4 755 723 €		

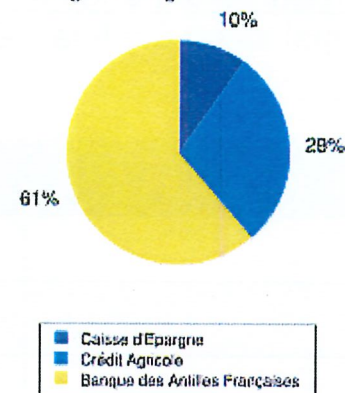
Concernant le mode de financement de la dette, il a été assuré grâce au partenariat de trois établissements prêteurs, le Crédit agricole, la Caisse d'épargne et la Banque des Antilles Françaises.

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	au 30/12/2014		Intérêts	Capital
Banque des Antilles Françaises	3 450 000,00 €	2 579 597,49 €	257 590,52 €	110 521,98 €	147 068,54 €
Caisse d'Epargne	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	240 920,00 €	40 920,00 €	200 000,00 €
Crédit Agricole	1 700 000,00 €	1 176 126,40 €	168 801,21 €	69 510,25 €	99 290,96 €
Total	8 150 000,00 €	4 755 723,89 €	667 311,73 €	220 952,23 €	446 359,50 €

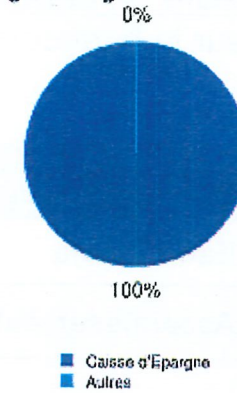
Répartition du CRD par banque



Budget : Budget Eau Potable

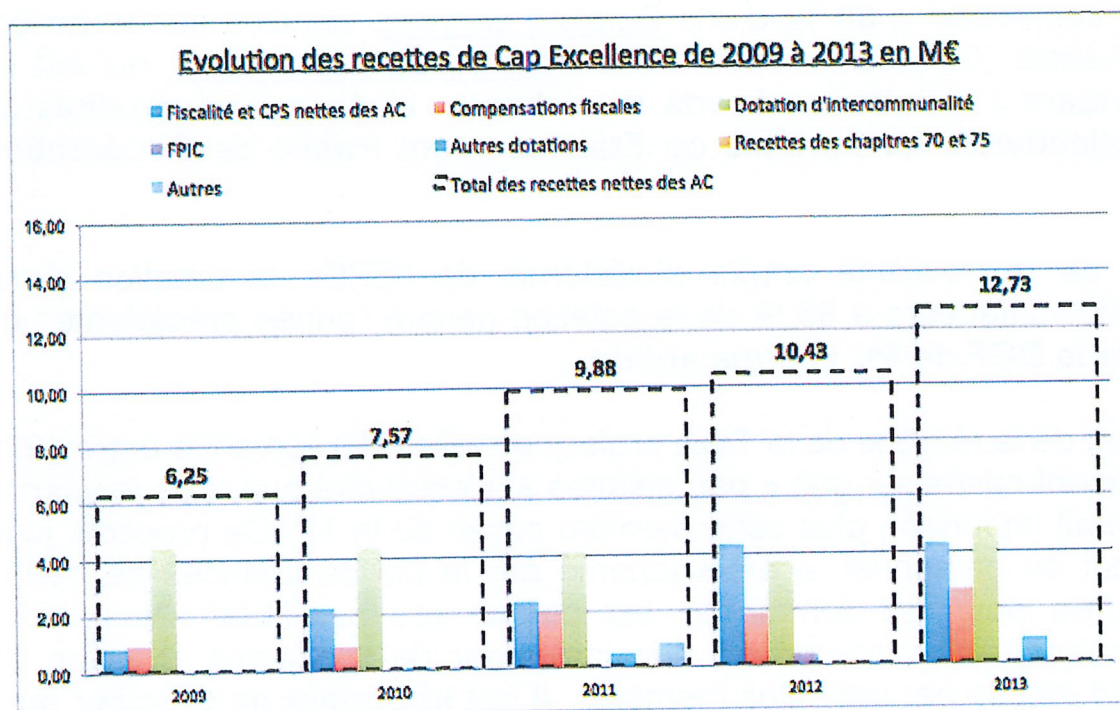


Budget : Budget Assainissement



Toutefois, pour financer les prochaines opérations d'équipement, qui s'annoncent d'envergure, les banques octroyant des prêts à taux bonifiés sont d'ores et déjà sollicitées : l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts et Consignation ainsi que la nouvelle Banque Publique d'Investissement. Elles interviendront également dans le préfinancement des subventions européennes.

L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, **la DGF** des communautés d'agglomération est constituée des composantes suivantes :

Une Dotation d'Intercommunalité qui est composée, à **30 %**, d'une Dotation de base, calculée sur le nombre d'habitants et le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et, à **70 %**, d'une Dotation de péréquation, qui est un **mécanisme de redistribution par l'Etat visant à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités de développement, entre les différentes collectivités territoriales ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale.**

Une Dotation de garantie : A compter de la troisième année d'existence de l'EPCI, la dotation d'une communauté d'agglomération ne peut pas être inférieure à 95 % de la dotation perçue l'année précédente ; **ce qui a pour conséquence de faire diminuer la DGF de 5% chaque année...**

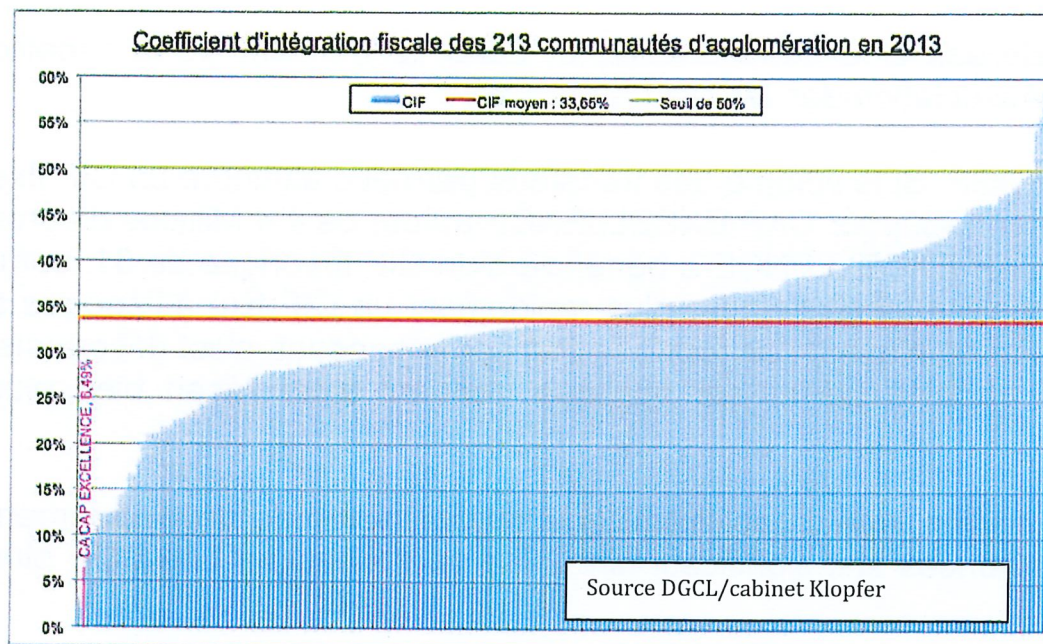
Une Dotation de compensation qui provient de la réforme de la Taxe professionnelle (TP) survenue entre 1999 et 2001. Avant cette date, la TP était notamment basée sur une « part salaires », c'est-à-dire que, plus le volume des salaires payés par une entreprise s'avérait important, plus cette dernière payait de la TP. Ce procédé, jugé défavorable aux entreprises qui employaient du personnel, a été supprimé par la Loi de finances de 1999 : désormais, la perte de recettes engendrée pour les communes est compensée par l'Etat. Ainsi, CAP EXCELLENCE perçoit une Dotation de compensation composée principalement de l'ancienne Dotation de compensation de la « part salaires » qui était perçue par ses villes membres. **Il est important de préciser que, s'agissant d'un produit découlant de la fiscalité professionnelle, il fait l'objet d'un reversement aux communes dans le cadre de l'attribution de compensation.**

Si à l'instar des communes, l'évolution de la DGF de CAP EXCELLENCE dépend de sa population, sa dotation est aussi fonction du **Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)** dans le calcul duquel rentre le niveau des transferts opérés par les communes membres.

Le CIF reflète l'importance des charges transférées à la communauté, et donc, le montant de la fiscalité effectivement nécessaire à leur financement (cf. Association des Maires de France).

Ainsi, il détermine le volume et la pérennité de la DGF. Si le volume des transferts permet d'atteindre un CIF fixé par la Loi de finances de 2012 à 0,50, la DGF se situera pour CAP EXCELLENCE autour de 4,4 Millions d'euros en 2014. Ainsi, en 2009, année de sa création, CAP EXCELLENCE a bénéficié d'un CIF théorique de 31, sorte de prime de début d'activité qui était sensée lui permettre d'atteindre plus rapidement un CIF fixé à l'époque à 0,40, pour stabiliser la DGF. Toutefois, la communauté n'ayant pas fourni l'effort correspondant, c'est désormais, à la cinquième année d'existence, le CIF réel de 6,49 qui lui est appliqué, rendant alors l'écart bien plus important pour atteindre 0,50.

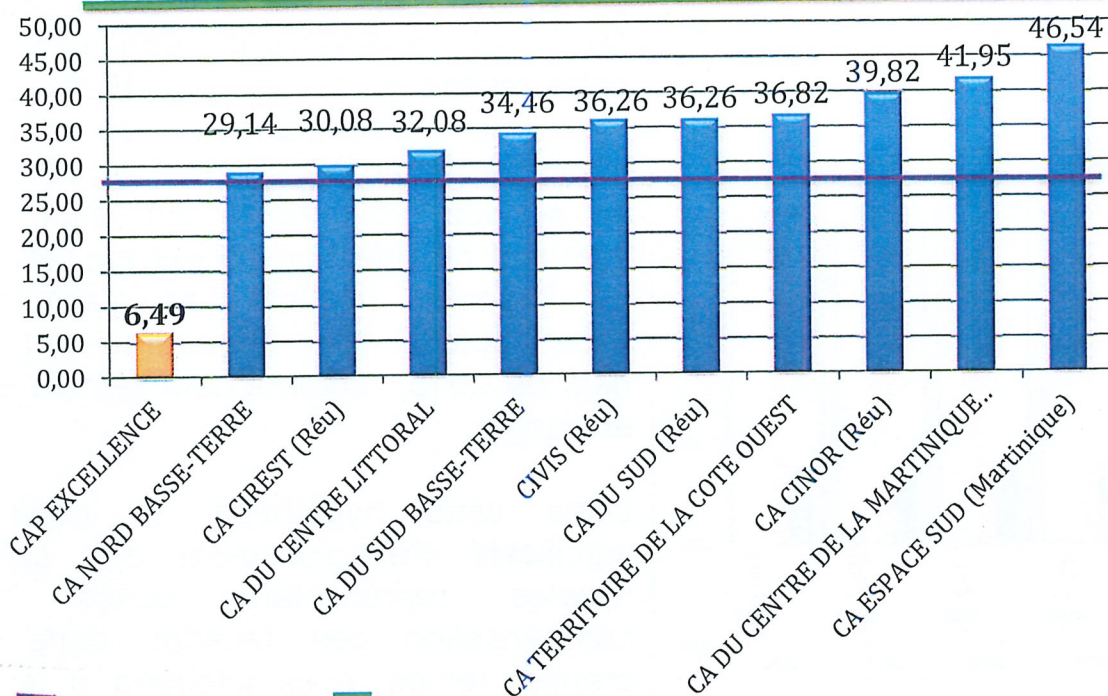
Aussi, afin de doter la Communauté des crédits nécessaires à ses missions d'harmonisation du développement du territoire, il convient que le transfert de compétences soit significatif dès 2014 pour entraîner une DGF plus dynamique en 2016.



Pour mémoire, en 2010, le CIF est de 18,42% pour une moyenne nationale de 32,13%.

Cependant, faute de transferts de compétences significatifs, Le CIF de Cap Excellence est à ce jour le plus faible (après celui d'une agglomération de région parisienne) des 213 communautés d'agglomération. Il s'établit à 6,49% contre une moyenne de 33,65%. Ce CIF représentant la base essentielle du calcul des deux parts « dotation de base » et « dotation de péréquation » de la dotation d'intercommunalité, il y a lieu d'envisager sérieusement d'autres transferts de compétences des villes membres afin d'endiguer la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

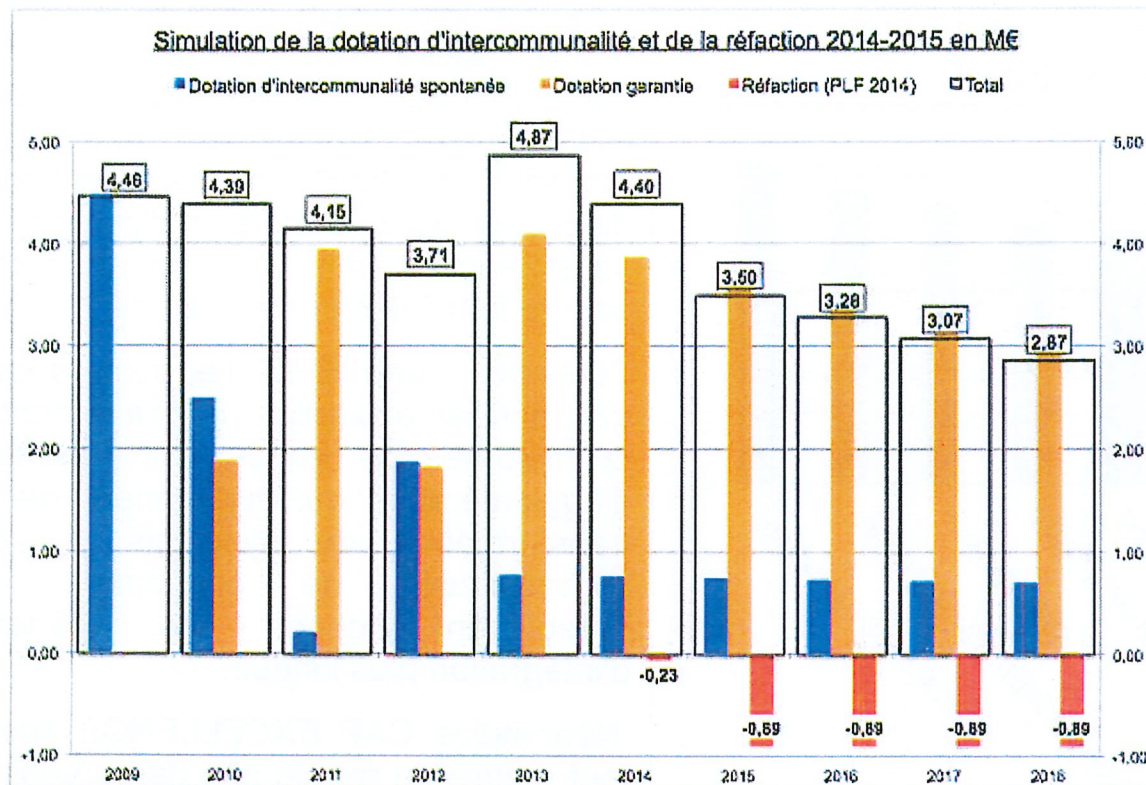
Comparaison des coefficients d'intégration fiscale des CA des DOM en 2013



CAP EXCELLENCE possède le CIF le moins élevé de l'ensemble des communautés d'agglomérations des départements d'outre-mer. Avec une moyenne de 33,62 %, ces dernières disposent donc d'un taux d'intégration satisfaisant, même s'il ne garantit pas encore le maintien du niveau de la DGF.

Toutefois, notre EPCI ne compte que cinq années d'exercice, contrairement à la majorité des autres communautés d'agglomération qui proviennent de la transformation de syndicats ou de communautés de communes, et enregistrent donc une période d'intégration plus longue.

Néanmoins CAP EXCELLENCE devra tout mettre en œuvre afin de parvenir à terme, à un niveau d'intégration de 50%, qui garantira une stabilité de la DGF.



Faute de transferts de compétences significatifs, le processus de diminution de la DGF est entamé depuis l'année 2010 ; et l'augmentation ponctuelle de cette recette du fait de l'adhésion de la ville de Baie-Mahault en 2013, n'endigera pas cette baisse de 35% sur la période 2009-2018. En effet, les mesures de réfaction votées par les lois de finances, risquent fort d'accélérer cette chute si elles se poursuivent au-delà de 2015, comme cela semble être envisagé.

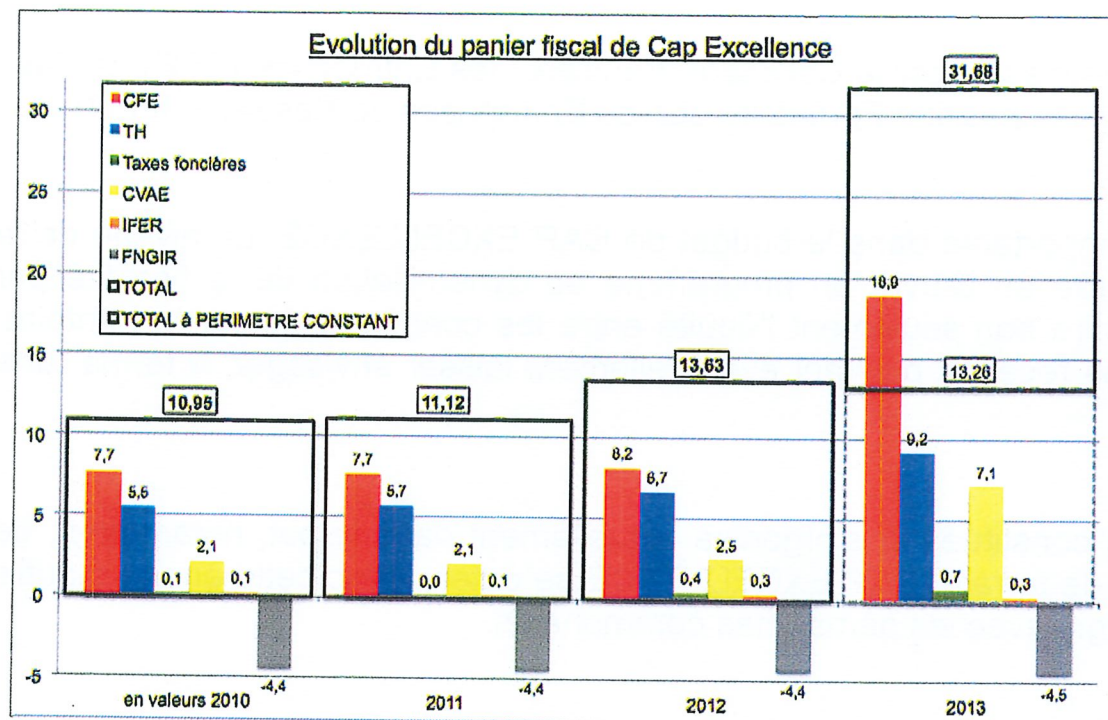
Dans cette hypothèse, le potentiel significatif d'élargissement des bases fiscales représentera certes une compensation des recettes dans un premier temps, mais atteindra à terme ses limites et ne suffira plus, dans quelques années à endiguer la perte des recettes de fonctionnement et par voie de conséquence, la capacité à investir, voire à faire face aux charges de fonctionnement.

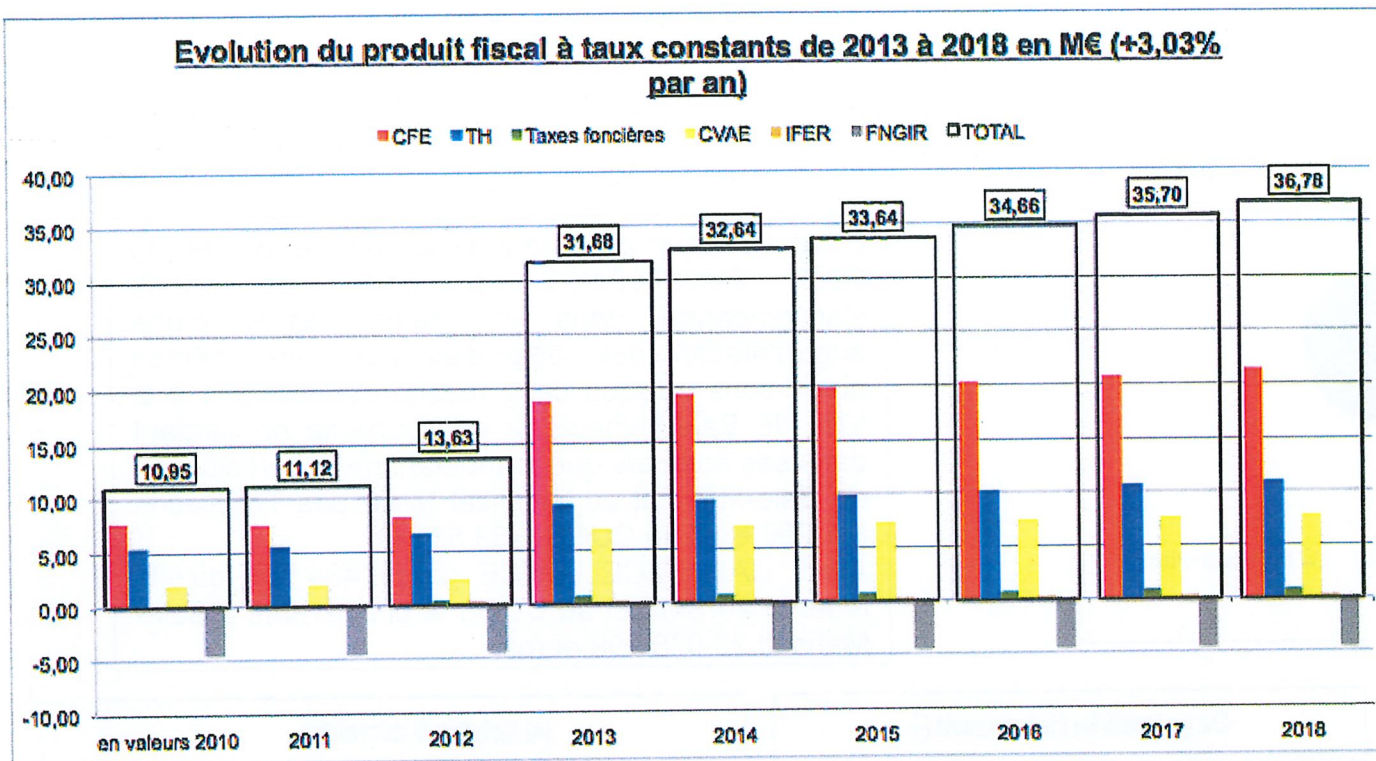
LES RECETTES FISCALES PRÉLEVÉES SUR LE TERRITOIRE

Pour rappel, la Taxe Professionnelle a été remplacée par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Le produit fiscal constitue la recette la plus importante dans le budget de CAP EXCELLENCE. Le niveau de la DGF n'étant pas garanti, il convient de mettre en œuvre un programme de dynamisation de la fiscalité par l'élargissement des bases fiscales qui garantira non seulement l'équité entre les contribuables sur le territoire, mais entraînera de fait une augmentation des recettes pouvant éventuellement laisser envisager, à terme, une diminution des taux.

Ainsi, une Direction Générale Adjointe a été constituée et s'organise actuellement dans le but, notamment, de développer un observatoire et des enquêtes de terrain. CAP EXCELLENCE se dotera donc cette année d'outils de recensement et d'analyse en étroite synergie avec les démarches communales.

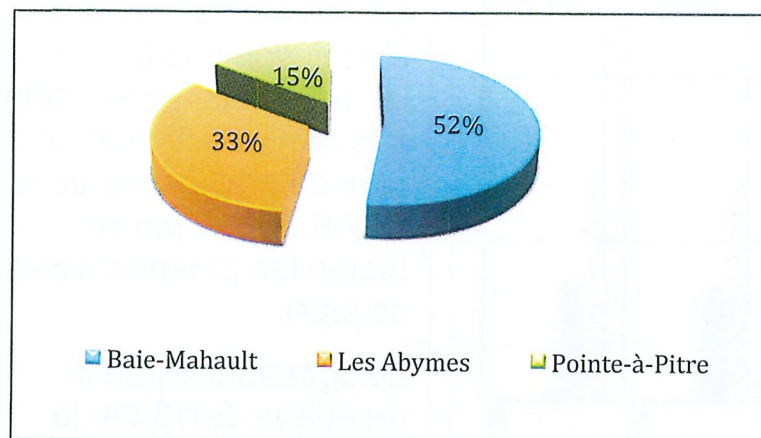




Le produit fiscal de Cap Excellence, à taux constant, évoluerait en moyenne de 3% par an, en retenant un taux d'évolution des bases sur les taxes ménages fidèle à la rétrospective et un taux de croissance de la CVAE de 2% par an (selon les prospectives à ce jour).

L'augmentation de la recette en 2013 est la conséquence de l'adhésion de Baie-Mahault mais le produit est reversé à cette ville

REPARTITION ET REVERSEMENT DU PRODUIT FISCAL

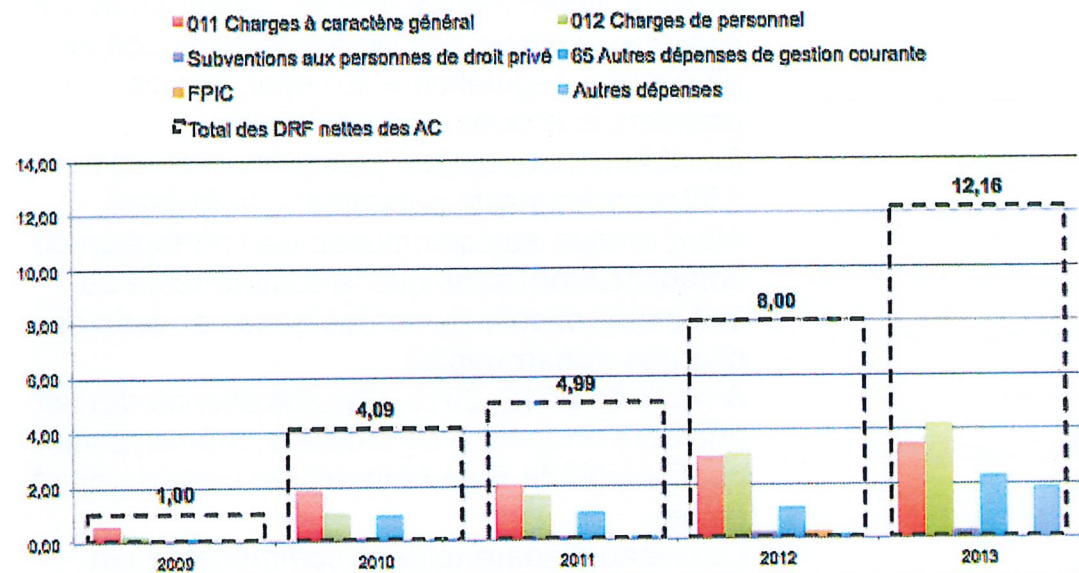


L'augmentation du produit fiscal dans le budget de CAP EXCELLENCE à partir de 2013, s'accompagne dans le même temps d'une augmentation des dépenses dans les mêmes proportions puisque cette recette est reversée à la Ville de Baie-Mahault, la communauté ne gardant dans ses comptes que le montant de la participation de Baie-Mahault au Syndicat Mixte des Transports (71 000 €) et au CUCS (363 531 €), Ainsi, CAP EXCELLENCE garde 434 531 qu'elle reverse au SMT et au CUCS et elle reverse à Baie-Mahault 23 078 259 euros.

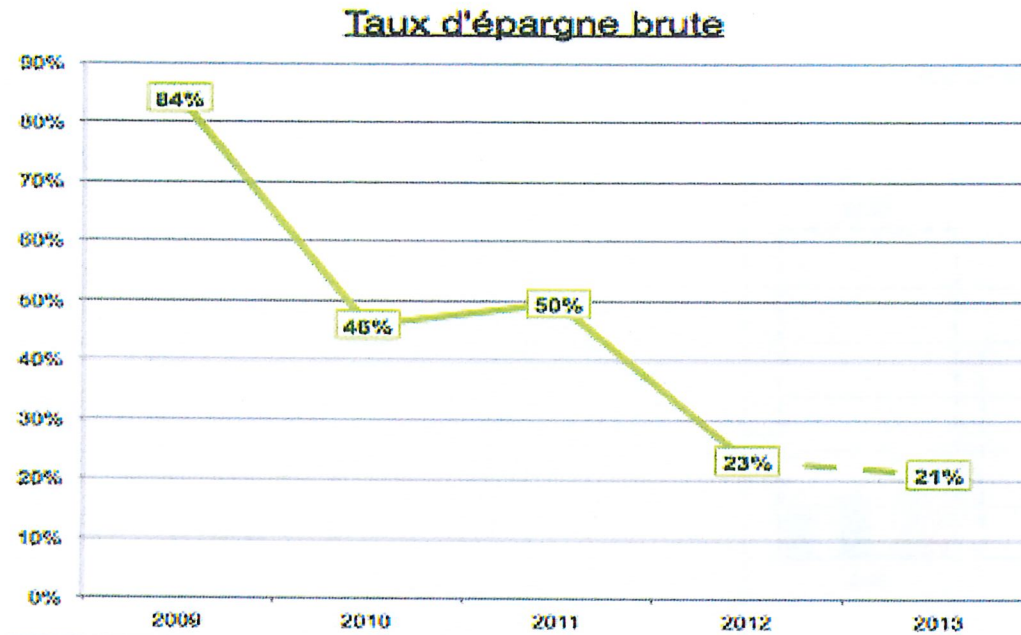
	Fiscalité transférée à la communauté (+)		Charges transférées à la communauté (-)					(=) Attribution de compensation				
	2008	2012	2009	2010	2011	2012	2013	2009	2010	2011	2012	2013
Les Abymes	9 788 673 €	9 788 673 €	396 681 €	784 643 €	264 981 €	2 074 215 €	2 074 215 €	9 391 992 €	9 004 030 €	9 523 692 €	7 714 458 €	7 714 458 €
Pointe-à-Pitre	6 516 146 €	6 516 146 €	216 622 €	587 386 €	419 663 €	822 343 €	739 615 €	6 299 524 €	5 928 760 €	6 096 483 €	5 693 803 €	5 776 531 €
Baie-Mahault	- €	23 512 790 €	- €	- €	- €	- €	434 531 €					23 078 259 €
TOTAL	16 304 820 €	29 817 610 €	613 303 €	1 372 029 €	684 645 €	2 896 558 €	3 248 362 €	15 691 517 €	14 932 790 €	15 620 175 €	13 408 261 €	26 569 248 €

L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE

Evolution des dépenses de fonctionnement de Cap Excellence de
2009 à 2013 (en M€)



L'ÉPARGNE BRUTE

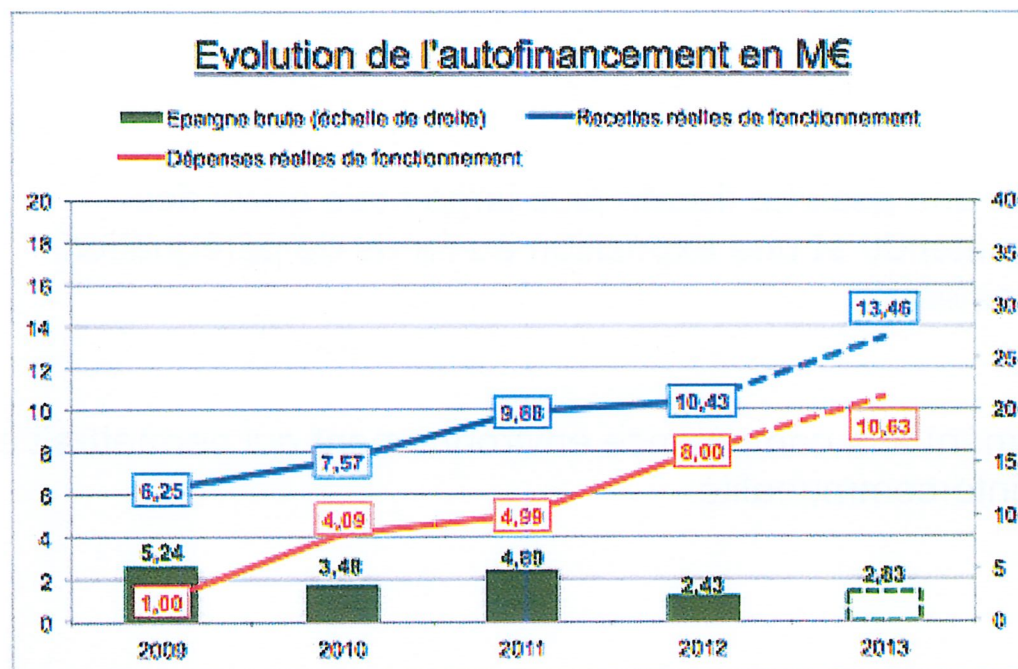


« La communauté est née en 2009 aussi sa situation financière est-elle en construction. Ce contexte explique que l'épargne brute soit en phase de « régulation ». En effet, sur les premiers exercices, les recettes de fonctionnement étaient présentes (dotation d'intercommunalité notamment, la fiscalité étant rendue aux communes via l'attribution de compensation) sans que la communauté se soit saisie encore de compétences et donc de charges remarquables.

A partir de 2012, 2013, Cap Excellence devrait atteindre un rythme de croisière, même modulé par l'arrivée de Baie-Mahault sur cette dernière année.

Le niveau d'épargne de la communauté est ainsi très satisfaisant sur son budget principal au cours de ses premières années d'existence. »

Commentaire du cabinet Klopfer



Il convient désormais de veiller à maintenir un autofinancement constant en appliquant la règle suivante : moins de recettes signifie automatiquement moins de dépenses.

Les enjeux de l'avenir sont constitués par :

- **L'adhésion de Baie-Mahault** qui signifie une assiette fiscale plus large mais aussi des compétences à financer sur un territoire plus étendu et une exposition au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- **L'extension des compétences**, notamment à la compétence environnement qui permettrait à la communauté de consolider sa dotation d'intercommunalité.

LES PROJETS POUR STRUCTURER LE TERRITOIRE EN 2014

La Ville des Abymes

LES PROJETS DANS LE CADRE DE LA CULTURE

Ces travaux sont estimés à 8 M€ en 2014

- 1- ***Le Centre Culturel du Raizet*** : Dans le cadre du projet de restructuration du Centre Culturel du Raizet évaluée à 10 M€, Cap Excellence participera au financement de l'Auditorium à hauteur de 3M€ pour un cout prévisionnel de 5M€.
- 2- ***Le Centre Culturel de Sonis*** : La structure de ce centre devra faire l'objet en 2014 de gros travaux de remise en état en raison du vieillissement des ses équipements techniques. Les interventions prévues au cours de l'année 2014 concernent essentiellement la remise aux normes électriques, la fermeture, la remise en état et la climatisation de la salle de diffusion.
- 3- ***La bibliothèque de Lacroix et le Relais du livre de Chazeau*** : il est prévu de les réaménager pour une meilleure fonctionnalité, et de mettre aux normes le circuit électrique et de réparer ou remplacer les climatiseurs

LES PROJETS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'URBANISME

1- *Les zones d'activités de Petit Pérou et Dugazon de Bourgogne* : Dans la continuité des études pré opérationnelles de requalification et de revitalisation de ces ZAE réalisées par la Région, Cap Excellence lancera les études économiques et techniques afin de répondre aux attentes des entreprises souvent touchées par des inondations. Les premiers travaux pourraient débuter au cours du 4eme trimestre 2014.

Ces travaux sont estimés à : 11 M€

2- *La prise de participation dans la société Aéroportuaire* : Notre Communauté d'Agglomération a saisi l'opportunité qui lui était offerte de participer au capital de la société Aéroportuaire qui est un équipement structurant majeur et essentiel pour la Guadeloupe. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des élus de faire de notre Agglomération une capitale Caribéenne à l'horizon 2030-2040.

LES CHANTIERS EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Ces travaux sont estimés à 11.5 M€

1- **Les Grands Fonds** : Ils sont constitués d'un réseau d'eau potable long de plus de 60kms. Sur 49 kms de réseau de distribution, des renouvellements et des extensions pour un linéaire de 7 kms ont été réalisés en 2013. Nous prévoyons de renouveler en 2014, sept km de canalisations de distribution et 3km de réseau de branchement (sur les 27 km existants).

Les principaux quartiers concernés par ce programme sont : Blanchard, Bouliqui, Terrasson, Coma, Caraque, Goulin – Papin, Extension à Doubs, Tiburce Claudéon et Boisvin.

2- **Le Raizet** : Il s'agit du renouvellement des réseaux d'eau potable qui ont plus de 40 ans ; ces travaux concernent les rues Avenue Gabriel Bach, rue des écoles, Saint Michel, des amandiers, allées Acajou, galante atlantique, Guitare, Goyave, Iris, Immortelle.

3- **Zone de recasement de petit Pérou** : Ces Travaux permettront de supprimer les réseaux situés dans les cours, jardins et habitations afin de les rendre accessible pour une meilleure exploitation et la relève des compteurs.

L'objectif de ces travaux (n° 1 à 3) consiste en l'amélioration du rendement de réseau, de la desserte en eau.

- 4- *Construction du 2ème réservoir de Boisvin* : Il s'agit d'augmenter la capacité de stockage et d'assurer une autonomie permettant d'alimenter dans de meilleures conditions les quartiers Nord de la ville des Abymes.
- 5- *Alimentation du réservoir de Petit Pérou à partir du réservoir de Baimbridge* : Extension de la desserte par l'usine de Miquel des quartiers de Providence, Raizet, Petit Pérou. Il s'agit aussi de réduire l'achat d'eau en Gros.
- 6- *Recherche en eaux sous terraines* : Poursuite des travaux avec en 2014 la réalisation de forages de reconnaissance devant permettre de valider les hypothèses retenues à l'occasion des premières études

L'objectif de ces travaux (4 à 6) consiste en la sécurisation de la ressource de la production jusqu'à la distribution.

LES CHANTIERS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

Ces travaux sont estimés à 9 M€

1- *Réalisation de la troisième tranche du programme pluriannuel des travaux d'assainissement à Petit Pérou : Ce nouveau réseau* intègre les effluents des nouveaux équipements structurants de la partie Nord-Ouest de la ville.

2- *Début de la Réalisation de la Quatrième tranche du programme pluriannuel des travaux d'assainissement dans les quartiers de Raizet, Grand Camp jusqu'au poste de refoulement de Bergevin : Les nouveaux réseaux* intègrent également les effluents des nouveaux équipements structurants de la partie Nord-Ouest de la ville.

3- *Rue Gutenberg* : Fin des travaux de pose des réseaux d'assainissement et d'un poste de refoulement à la rue Gutenberg, sous maîtrise d'ouvrage de la ville des Abymes.

4- *Le Raizet* : Il s'agit du renouvellement des réseaux d'eau usées en tranchée commune avec l'eau potable qui ont plus de 40 ans ; ces travaux concernent les rues Sainte Anne, Avenue Gabriel Bach, rue des écoles, Saint Michel, des amandiers, allées Acajou, galante atlantique, Guitare, Goyave, Iris, Immortelle

5- *Pointe d'or* : Renouvellement de la canalisation située dans la ravine dans le lotissement de Pointe d'Or

L'objectif de ces travaux consiste en l'amélioration de la collecte et de l'évacuation des eaux usées...

La Ville de Baie-Mahault

LES CHANTIERS EN MATIERE D'EAU POTABLE

Ces travaux sont estimés 300 K€

1- *Dévoiemment de la canalisation de Calvaire à Baie Mahault* : Il s'agit de déplacer la canalisation d'eau brute située sous l'emprise de l'école de calvaire à Baie Mahault.

2- *Mission de recensement et d'évaluation des travaux à réaliser sur le territoire la ville de Baie Mahault.*

LES CHANTIERS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Ces travaux sont estimés à 7M€ en 2014

1- *Step de Trioncelle* : Reprise et Fin des travaux sous maîtrise d'ouvrage SEMSAMAR de la nouvelle station d'épuration suite à l'extension du périmètre de Cap Excellence à la commune de Baie Mahault.

2- *Belcourt* : Début des travaux de Renouvellement des réseaux très vétustes du quartier de Belcourt.

3- *Emile Dessout* : Renouvellement du réseau de transferts des eaux usées situées à l'Impasse Emile Dessout ainsi que du tronçon situé sous le Giratoire de la voie principale à Jarry.

La Ville de Pointe-à-Pitre

LES CHANTIERS EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Ces travaux sont estimés à 1 M€

1- ***Les quais et le Centre ville*** : Renouvellement des réseaux vétustes qui entraînent une faible pression. Par ailleurs ces travaux permettront de diminuer fortement les purges régulières sur le réseau afin de maintenir la qualité de l'eau.

LES CHANTIERS DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT

Ces travaux sont estimés à 2.5 M€

1- **La Darse, Dubouchage, Raspail** : Renouvellement des réseaux d'eaux usées et mise en place d'un poste de refoulement enterré (DIP).

2- **Quartier Fengarol** : Il s'agit d'améliorer l'évacuation des eaux usées provenant des autres quartiers de Pointe à Pitre vers le nouveau poste de refoulement de Bergevin. Cette opération s'inscrit en inter actions avec la rénovation urbaine de Pointe à Pitre.

3- **La Marina** : En dépit des désordres constatés provoqués par l'absence ou le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des entreprises de restauration, Cap Excellence devra renouveler en Urgence les réseaux avant la fin de l'année.

LES PROJETS DANS LE CADRE DE LA CULTURE ET LE SPORT

Ces travaux sont estimés à 13 M€ en 2014

- 1- ***Le Centre des Arts*** : Cet équipement à dimension Régionale qui résonne dans le cœur des Guadeloupéens a fait l'objet de travaux de démolition partielle en 2013. Cap Excellence a signé le mois dernier une convention de financement de 5M€ au titre de FEDER.
Dès lors les études ont pu être relancées et les travaux de reconstruction du CDA devraient être lancés au cours du 3^{ème} trimestre de cette année 2014. L'objectif fixé par l'Etat étant de les terminer avant le 31 décembre 2015.
- 2- ***Les bibliothèques de Chemin neuf et Louisy Mathieu*** : Comme pour les autres bibliothèques, notre intervention consiste en le ravalement des façades, la remise aux normes des équipements électriques, la réparation d'infiltrations et la réalisation d'une extension légère à Louisy Mathieu
- 3- ***L'ex Musée l'Herminier*** : Nous avons été sollicités par le Président de la Chambre d'agriculture qui souhaite vendre cet ex musée. Compte tenu de ses indéniables qualités architecturales de son positionnement en face du Lycée Carnot, et sous réserves de l'accord du Conseil, notre Communauté d'agglomération pourrait se porter acquéreur de ce site.
- 4- ***La base de Canoë Kayak*** : Aménagements complémentaires et extension de la base afin d'accueillir plus de pratiquants et stocker de façon sécurisée du matériel pédagogique.
- 5- ***L'acquisition de la maison natale de Saint John Perse*** : cette maison datant du milieu du 19^{ème} siècle fait partie des 14 constructions répertoriées de Pointe à Pitre. Elle est la maison natale de Saint John Perse. A ce titre elle est gérée par une Association de sauvegarde qui se propose de la céder à Cap excellence pour l'Euro symbolique. Elle est située au 54 rue Achille René Boisneuf sur le parcours touristique en projet.

LES PROJETS DANS LE CADRE DE LA DE LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT

Coût prévisionnel : 8M€

1- Quartier de Louisy Mathieu : Ce programme de logements sociaux ets particulièrement vétuste et fait partie des projets qui pourraient être retenus au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Cependant les dysfonctionnements en matières d'espaces publics et de réseaux (AFP, EU, Eclairage public) doivent faire 'objet de travaux d'urgence ;

2- Construction du siège de Cap Excellence : Après l'ensemble des études de faisabilité effectuées sur l'ex immeuble de l'IEDOM, il vous sera proposé de réhabiliter ce bâtiment qui pourrait dès le premier trimestre de l'année 2015, accueillir plusieurs services de Cap Excellence ;

Villes des Abymes, Baie-Mahault, Pointe à Pitre

LES CHANTIERS EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Ces travaux et études sont estimés à : 6,600 M€

- 1- **Réhabilitation du déssableur de Bathé au lamentin (canalisation d'eau brute)** : Il s'agit de reprendre l'étanchéité du déssableur
- 2- **Usine de traitement de Miquel** : Après l'acquisition par Cap Excellence du site de l'ex station RFO, il convient de lancer les études de faisabilité et d'impact afin de déterminer les conditions physiques et techniques de réalisation d'une nouvelle usine de traitement et de bureaux pour la Direction des eaux.
- 3- **Marché à bon de commande Eau Potable** : Ce marché, en cours de consultation, sera lancé dès le premier trimestre de l'année 2014 et permettra le renouvellement des réseaux de distribution d'eau Potable sur la base d'un programme triennal.
- 4- **Périmètre de protection de Bras David** : Il s'agit des études et des acquisitions foncières nécessaires à la protection de la flore de la faune et du captage de l'eau de surface dans la rivière de Bras David.

LES CHANTIERS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Ces travaux et études sont estimés à : 10 M€

1- Schéma Directeur des Eaux Pluviales : C'est un document stratégique qui permettra de mettre en cohérence les hypothèses de collecte et de stockage des eaux pluviales ainsi que le traitement des pollutions apportées au milieu par le rejet de ces eaux.

2- Marché à bon de commande Assainissement : Ce marché, en cours de consultation, sera lancé dès le premier trimestre de l'année 2014 et permettra le renouvellement des réseaux d'eaux usées secondaires sur la base d'un programme triennal.

3- Station d'épuration de Pointe à Donne à Baie Mahault : Les marchés d'études de conception de la STEP de Pointe à Donne sont en cours d'attribution et devraient nous permettre dès cette année de disposer d'un projet modernes, s'intégrant à son environnement.

LES ETUDES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Ces travaux et études sont estimés à : 800 K€

- 1- **Le Tramway** : Compte tenu des informations dont nous disposons, il s'agit de lancer les études opérationnelles, d'inter modalités, et de diagnostic des réseaux dès le mois de janvier 2014, afin que l'objectif d'engager 25% du cout du projet au 31 décembre 2016 soit atteint.

LES DOCUMENTS STRATEGIQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Ces travaux et études sont estimés à : 650 K€

1- Plan Climat Energie : Après la réalisation en 2013 de la phase d'Etat des lieux Climat Energie du Territoire, l'Elaboration du Plan Climat Energie Territorial se terminera en 2014 avec la poursuite de la phase de concertation, l'adoption du plan d'actions et la poursuite du processus de labellisation européenne Citergie. La mise en œuvre du plan d'actions suite au Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre se poursuivra également notamment pour les opérations de réhabilitation / construction, la mobilité et les éco festivals.

2- Nuisances sonores : Cap Excellence s'est engagée à porter pour l'agglomération au sens INSFE (de Gosier à Petit Bourg) l'élaboration de la Carte de Bruit. C'est en ce sens qu'a été signée en 2013 une Convention de groupement de commandes avec les territoires de la CANBT et de la ville du Gosier. En 2014, la réalisation de la Carte de Bruit de l'Agglomération et l'adoption du plan de prévention du bruit dans l'environnement de Cap Excellence seront effectives.

3- Agenda 21: La démarche de développement durable de Cap Excellence a débuté en 2012 par le volet Climat Energie conformément à la décision du conseil communautaire. L'année 2014 sera l'année de l'élargissement de la démarche aux autres finalités du développement durable et de sa formalisation à travers l'agenda 21.

4- Compétence Déchets : Concernant la compétence Environnement et cadre de Vie, Cap Excellence lancera en 2014 une étude de préfiguration à l'échelle du territoire communautaire en vue du transfert du service de collecte des déchets des villes vers notre EPCI

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

Ces travaux et études sont estimés à : 1,5 M€

- 1- **Le Plan Local de l'Habitat** : Dans la continuité des études foncières sur la disponibilité du foncier destinés à recevoir de l'habitat social, l'année 2014 devra permettre de finaliser le PLH de l'Agglomération Centre. Ce dernier élaboré pour 6 ans définira les objectifs et les principes en matière d'habitat et de solidarité territoriale pour une meilleure répartition de l'offre de logements.
- 2- **Le Schéma de Cohérence Territoriale** : Après le lancement du SCOT à l'occasion du séminaire des élus et la mise en œuvre de tous les schémas directeurs de notre Communauté d'Agglomération, et la mission d'harmonisation des projets en cours, le SCOT rentre dans sa phase active et rédactionnelle.
Il définit les objectifs et les priorités intercommunales en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique, et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques.
Le SCOT doit permettre de fixer les orientations stratégiques d'un territoire d'un seul tenant.
- 3- **Le PNRU 2** : Cette étude permettra de hiérarchiser après concertation les quartiers présentant des dysfonctionnements en termes d'habitat et d'organisation urbaine. Elle prend en compte notamment les quartiers de Bergevin, Vieux Bourg Abymes, Louisy Mathieu,
- 4- **Concours d'idée sur la Vision de l'Agglomération à l'horizon 2030-2040** : suite aux séminaires des élus et aux indications proposées par le SAR, Cap Excellence en collaboration avec l'Etat et le Conseil Régional va lancer un concours d'idées à partir de thématiques arrêtées par nos élus et partenaires, et documents stratégiques de notre Communauté d'Agglomération.

